

# Les remplacements militaires au XIX<sup>e</sup> siècle.

Michel STELLY

5/12/2020

# Le parcours prémilitaire.

- Durées variables du service selon les lois. Peut aller jusqu'à 8 ans.
- L'Armée n'a pas besoin de tous les jeunes.
- L'année des 20 ans (classe) tirage au sort pour désigner les partants.
- En fin d'année ou l'année suivante conseil de révision pour ne garder que les jeunes ayant les aptitudes requises.
- Désignation du régiment et départ.



# NUMÉRO DE CONSCRIT, CLASSE DE 1869.

ANONYME

© Photo RMN-Grand Palais





## LE CONSCRIT CAMILLE.

CAMILLE ( - )

© Photo RMN-Grand Palais - J.-G. Berizzi



# Les différentes formes du remplacement militaire.

- Exonération.
- Substitution.
- Remplacement:
  - Autorisé de 1802 à 1814.
  - Autorisé de 1818 à 1854.
  - Non autorisé de 1855 à 1867 mais....
  - Autorisé de 1868 à 1871 sauf 1870.
  - Non autorisé depuis 1872.

# Pourquoi éviter le service par des remplacements, substitutions, exonération?

- Jeunes ayant tiré un « mauvais » numéro et ne souhaitant pas partir.
- Surtout en milieu rural: artisans ruraux, professions libérales, propriétaires, agents de l'Etat, étudiants.
- Milieux aisés: études et carrières interrompues, mariages retardés, baisse du niveau de vie.

# Exonération.

- Créée par la loi du 26 avril 1855 qui supprime presque totalement le remplacement.
- Moyennant versement d'une somme libératrice à la Caisse de dotation de l'armée. Source de revenus pour l'Armée.
- Possible même si déjà sous les drapeaux.
- C'est l'Etat qui se charge de recruter un remplaçant (souvent rengagement).
- Plus chère que le remplacement. 1800 francs en 1858, 2 300 francs en 1865, 2 500 en 1868.
- Utilisée ou pas suivant richesse des régions.
- Supprimée le 1<sup>er</sup> février 1868.

# Substitution.

- Loi de 1832.
  - Entre jeunes de la même classe, du même canton.
- Loi du 17 mars 1858
  - Seulement entre frères, beaux-frères ou parents jusqu'au 6<sup>ème</sup> degré.
  - En principe échange gratuit!?
- Intervient dès après le tirage au sort.
- Mon A. G. oncle Ignace STELLY a remplacé son frère, mon A. G. père Jean Baptiste STELLY, le 4/11/1858.

# Remplacement.

- Par un autre homme qui est payé par la famille du remplacé.
- Il faut:
  - trouver le remplaçant.
  - Trouver les moyens de le payer.
  - Organiser sa venue pour le conseil de révisions.
  - S'assurer qu'il ne déserte pas la 1<sup>ère</sup> année sinon le remplacé doit partir au service.

# Organisation du remplacement (1).

- Démarches débutées avant de savoir si le n° est « bon » ou « mauvais » et si le conscrit est admis ou réformé par le conseil de révision.
- Il s'agit de trouver un remplaçant et les moyens de financement.
- Possibilités:
  - Contrat de gré à gré si l'on a trouvé le remplaçant.
  - Sociétés
  - Courtiers. Agents d'affaire.

# Qualités du remplaçant.

- Libéré de ses obligations militaires.
- Entre 20 et 30 ans; entre 20 et 35 ans si ancien militaire; entre 18 et 30 ans si frère du remplacé.
- Célibataire ou veuf sans enfants.
- Au moins 1m56.
- Bonne santé (pas réformé).
- Certificat de bonne conduite; jamais condamné.
- Résidant depuis au moins 6 ou 12 mois dans canton du remplacé.
- « Goût » pour l'Armée.

# Trouver le remplaçant.

- Localement.
- Sur tout le territoire par l'intermédiaire des sociétés financières (compagnies d'assurance pour le remplacement).
  - Du délégué local au voyageur de commerce.
  - Réseaux dans toute la France.
  - Parfois contrats de fourniture: nombre d'hommes, prix, date, lieux...

# Organisation du remplacement (2).

- Actes de remplacement signés par les 2 parties et parfois l'intermédiaire. Obligatoire mais...
- Actes notariés éventuellement.
- Assurer logement et nourriture pendant 6 à 12 mois pour satisfaire à l'obligation de logement. Des arrangements...
- Admission des remplaçants (en prévoir plusieurs) par commission militaire d'où l'intérêt d'un vivier.
- Risques de refus de l'autorité militaire, de non présentation ou de désertion du remplaçant.

# Organisation du financement.

- Assurance mutuelle au niveau du village ou du canton contre les chances du tirage au sort.  
Tontine, masse.
  - Argent remis pour « l'achat d'un homme » à celui qui avait tiré un mauvais numéro.
- Remplacement à forfait avant tirage au sort; paiement d'une prime d'assurance .
  - Remplacement direct après tirage au sort d'un mauvais numéro.
  - Entreprises financières locales puis nationales.
  - Réseau de courtiers, souvent professionnels, utilisé.

Association mutuelle 1831.  
1200 francs et remise de 300 francs en  
cas de réforme.



# Coût du remplacement.

- Primes payées par la famille du remplacé.
  - 1 000 à 1 800 francs si pays en paix,
  - 3 000 francs si pays en guerre.
- Prime payée au remplaçant.
  - Pas la totalité de la prime reçue, 30 à 50% (« frais » de l'intermédiaire).
  - Par annuités pour éviter les désertions.

# Compagnie d'Assurance.

## (Société d'accroissement du capital).

- Chaque année lancement d'une société tontinière de 18 ou 24 ans parmi les parents des nouveaux nés de l'année.
- Capital redistribué en fin de contrat (moins commission de la compagnie).
- Exemple:
  - Versement unique de 150 francs à la naissance.
  - ou
  - Annuités de 16 francs durant 19 à 24 ans.
  - On reçoit 800 à 1 000 francs à la fin.
  - (Intérêt annuel d'environ 10% car taux de mortalité élevé).

# Fonctionnement de la société d'assurance.

- Création de doubles boutiques (fonctionnement local) ou de branches complémentaires (fonctionnement national).
- En amont: « marchands d'hommes » souvent d'anciens sous-officiers.
- En aval: personnalités locales, notaires...
- Entre les deux souvent des noms connus, des personnalités politiques, financières, religieuses...

# En 1867 assurance à forfait.

---

## ASSURANCES et Remplacements militaires.

M. DÉsirÉ LÉVY qui, antérieurement à la loi de 1855, a fait pendant 15 ans *des assurances contre le recrutement*, dans le département de la Moselle, à la grande satisfaction des familles qui ont été en rapport avec lui, offre de nouveau ses services pour *l'assurance à forfait* des jeunes gens faisant partie de la classe de 1867.

S'adresser pour traiter :

A Metz, à M<sup>e</sup> MONTJEAN, notaire, 10, rue des Capucins ; à M<sup>e</sup> IGNACE, notaire, 4, rue du Haut-Poirier ; et dans les départements, aux mandataires de M. DÉsirÉ LÉVY.

(17)

---

# Demande d'agents sur place 1869.

---

## L'AIGLE IMPERIAL LIBÉRATEUR

COMPAGNIE D'ASSURANCES et de REMPLACEMENTS MILITAIRES

*Etablie, 68, rue de Malte, à Paris*

Directeur : M.-J.-A. MARTINROCHE et C<sup>o</sup>.

Cette Compagnie ayant l'intention d'étendre ses opérations, demande des agents dans chaque département; elle offre 5 0/0 de remise et un traitement fixe.

*S'adresser par lettre affranchie au Directeur pour traiter. (16,818).*

---

# Demande de remplaçants 1869.

---

ON DEMANDE DE SUITE  
**DES REMPLAÇANTS**  
S'adresser ou écrire directement  
à M. Lorée, à Epernay (Marne).

---

# % de remplacements.

- Variable suivant régions et années.
- Certains cantons, départements demandent peu de remplacement.
- 1820-1848: 18 à 25% (Gironde et Béarn).
- Classe 1869: 42 000 remplacements pour 75 000 appelés en France.56%.

# Remplaçants 1868.

## Lettre A. 8/37. 22%.

*Table Alphabétique*

<i>Nommes de Sexe</i>	<i>Noms et Prénoms</i>	<i>Nommes de Sexe</i>	<i>Noms et Prénoms</i>
	<b>A.</b>		
15	Amanah <i>jean Louis</i>	676	Auclair <i>jean</i>
58	Arouard <i>Abraie</i>	677	Aupetite <i>Abraie Eustache</i>
81	Audon <i>Audon Jules Eugène</i>	682	Auclere <i>jean Louis</i>
91	Autane <i>Hyppolite</i>	691	Autissier <i>Antoine</i>
96	Ancel <i>Edmond</i>	714	Aubin <i>Abraie de la Chapelle</i>
103	Anceaux <i>Paul Charles</i>	760	Auclair <i>Jacques</i>
151	Ariffon <i>Constant Eugène</i>	776	Aupetin <i>Jacques</i>
177	Allegre <i>jean</i>		
217	Aubard <i>Barthelemy</i>		<b>Remplaçants</b>
256	Abrioux <i>Edmond et Joseph</i>	263	Apicelli <i>Louis François Joseph</i>
307	Aubry <i>Auguste</i>	306	Audobert <i>Louis Louis</i>
389	Angillier <i>Louis Julien</i>	332	Austott <i>Jacques</i>
398	Arenoux <i>Jules Albert</i>	647	Arenaux <i>François Charles</i>
423	Aucouet <i>Clément</i>	307	Augie <i>Antoine Albertin</i>
498	Aupaquette <i>Antoine Joseph</i>	333	Aupetin <i>jean</i>
513	Augas <i>jean</i>	318	Auguste <i>Hyppolite</i>
583	Audoucer <i>François Joseph Louis Albert</i>	340	Aubard <i>Antoine</i>
534	Arenoux <i>jean</i>		
570	Aujoux <i>Eugène</i>		
605	Arrouy <i>Antoine</i>		
653	Auguay <i>Louis</i>		
604	Alaphitippe <i>Michel</i>		



Remplaçant MULLER qui a déjà servi 4 ans.

13	14	15	16	17	18
<p><b>Muller</b> Jean David</p> <p>Mes de fiddie            et de sus Muller Salme            domiciliés à Belloubaux            canton de Kayserberg            dép du Haut-Rhin            à Belloubaux            canton de Kayserberg            dép du Haut-Rhin            cheveux et sourcils noirs            front découvert            bouche moyenne            visage ovalé            marques particulières            profession de Cordonnier</p> <p>né le 17 Juin 1813            canton de Kayserberg            résidant à Belloubaux            dép du Haut-Rhin            yeux bruns            nez long            menton petit            teint</p>				<p>Services Antérieurs</p> <p>Entré en service au 25<sup>e</sup> de ligne            le 22 Août 1863. Comme appointé            de la classe de 1862 du Haut-Rhin            Arrivé au Corps le 20 Août 1863            Parti dans la course le 1<sup>er</sup> Fév 1864            Libéré du service le 31 Mars 1864            A reçu un Certificat de libération conditionnelle</p> <p>Pris en le 3<sup>e</sup> de            ligne le 14 Avril 1864            Pour servir le 19/1864</p>	<p>613</p>

# Origine des remplaçants dans l'Indre.

	1833		1867	1868	1869	1871	Total 1867 à 1871
Lorraine	49		29	20	28	38	115
Alsace	53		26	31	34	5	96
Indre	10		9	13	12	14	48
Seine			5	14	11	6	36
Autres	7		23	39	37	28	127
Total	119		92	117	112	101	422

# Origine des remplaçants dans l'Eure de 1870 à 1872.

Povince d'origine	Nombre	%
Alsace et Lorraine	169	31,0
Ile de France	87	16,0
Bretagne	81	14,9
Franche-Comté	84	15,4
Normandie	90	16,5
Autres départements	34	6,2

# Origine des remplaçants.

- Lorraine, Alsace, Bretagne...
- « Races possédant plus particulièrement l'esprit militaire ».
- « Alsaciens et Lorrains, qui par atavisme, prisaient fort la carrière des armes, formaient la plus grande partie de ce recrutement très spécial annoncé dans les journaux à chaque appel de classe ».

# Les 37 remplaçants du Haut-Rhin dans l'Indre (1867-1872).

- Métiers:
  - Agriculteurs 19.
  - Artisans: 18.Dont 2 anciens militaires.
- Âges au début du remplacement.
  - >25 ans: 10.
  - 20 à 24 ans: 27.
  - 28 ans pour le plus âgé.

# La fin des remplacements.

- Loi du 27 juillet 1872.
- Service militaire 6 mois à 1 ou 5 ans.
- Remplacement supprimé.
- Substitution maintenue seulement entre frères.
- Tirage au sort jusqu'en 1905.

# Les problèmes des sociétés d'assurance.

- Mauvaises prévisions: pas encore de tables de risques.
- Changements de lois: suppression du remplacement en 1854.
- Guerre (il manque de remplaçants) ou pas (trop de remplaçants prévus).
- Mauvaises gestions.
- Trop petite surface.
- Faillites: 1823, 1840-41, 1847-49, 1853-54, 1870-71.
- Procès nombreux.

# Les sources.

- Liste du contingent de l'année,
- Registre des actes administratifs de remplacement.
- Actes notariés.
- Liste des hommes ayant fait une demande de résidence pour postuler à un remplacement.
- De BOHIGAS, Nuria SALES. « MARCHANDS D'HOMMES » ET SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LE SERVICE MILITAIRE AU XIX<sup>e</sup>. *Revue D'histoire Économique Et Sociale*, vol. 46, no. 3, 1968, pp. 339–380. *JSTOR*, [www.jstor.org/stable/24078797](http://www.jstor.org/stable/24078797).

# Positions de l'Armée.

- Hostilité traditionnelle.
  - Doutes sur la qualité des remplaçants sauf si on fait appel à des éléments expérimentés reprenant du service.
  - Concurrence au rengagement.
- Les officiers favorables à l'Armée de métier la voulaient d'une origine sociale assez mêlée pour être vraiment nationale.

# Contre les remplacements.

- Raisons différentes suivant les époques et les milieux.
- Après 1848:
  - Contraire à conception patriotique de l'armée  
tendance « jacobine ».
  - Crainte d'une armée de prolétaires (tendance  
bourgeoise).
  - Facteur d'injustice (tendance démocratique ou  
socialisante).